

La seconde sanction contre Piedad Cordoba est annulée



Bogota, 12 octobre, (RHC).- Le Conseil d'État de la Colombie a annulé la seconde sanction imposée par le Bureau du Procureur Général de la Colombie à l'ex congressiste Piedad Cordoba.

En vertu de cette sanction, prise en 2002, elle était inhabilitée pour exercer des charges publiques pour une période de 14 ans.

La décision du Conseil d'État, approuvée à l'unanimité souligne que le Ministère Public n'avait pas prêté d'attention aux preuves présentées par la défense de Piedad Córdoba, qui avait été sanctionnée pour la charge de participation incorrecte en politique.

Cette avocate et militante pour les droits humains avait alors été accusée de financer la campagne d'un candidat à la Chambre des Représentants.



Radio Habana Cuba